

NOVACYT

Société Anonyme

13, avenue Morane Saulnier
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

NOVACYT

Société Anonyme

13, avenue Morane Saulnier
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NOVACYT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe ;
- la note 2.1. « Généralités » de l'annexe qui expose les motifs ayant conduit la société à établir pour la première fois des comptes consolidés et à ne pas présenter de comptes comparatifs.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe fait état de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information figurant en annexe sur la situation de la société au regard de l'incertitude mentionnée ci-dessus pesant sur la continuité d'exploitation ;

- les notes 2.4 « Immobilisations financières » et 2.5 « Dépréciation d'actifs » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation d'une part et expose le contexte et les modalités selon lesquels des tests de valeur sont mis en œuvre d'autre part. Nous avons examiné la mise en œuvre de ces tests ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables de votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Comme indiqué dans la note « Recours à des estimations », les estimations comptables reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les montants qui figureront dans les futurs états financiers étant susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 2015

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Laurent HALFON

Bilan actif

NOVACYT

Etats de synthèse au 31/12/2014

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 412 722	329 062	1 083 659	1 050 732
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 050	3 050		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	830 530	618 727	211 803	41 040
Autres immobilisations corporelles	166 455	75 825	90 630	114 434
Immob. en cours / Avances & acomptes	427 039	348 339	78 700	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	20 073 561		20 073 561	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	113 243	15 968	97 275	69 138
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	23 026 600	1 390 971	21 635 629	1 275 344
Stocks				
Matières premières et autres approv.	39 305		39 305	10 498
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	232 858		232 858	237 083
Créances				
Clients et comptes rattachés	210 025		210 025	315 056
Fournisseurs débiteurs	3 736		3 736	3 544
Personnel	700		700	1 936
Etat, Impôts sur les bénéfices	197 045		197 045	234 757
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	327 749		327 749	76 416
Autres créances	725 943		725 943	
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	9 600		9 600	159 800
Disponibilités	1 382 764		1 382 764	840 268
Charges constatées d'avance	22 891		22 891	25 091
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 152 613		3 152 613	1 904 449
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	26 179 214	1 390 971	24 788 242	3 179 793

Bilan passif

NOVACYT

Etats de synthèse au 31/12/2014

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
PASSIF		
Capital social ou individuel	418 048	197 457
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	28 183 739	6 405 343
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 285 283	-3 291 961
Résultat de l'exercice	-1 765 205	-993 322
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	22 551 299	2 317 517
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	96 000	30 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	96 000	30 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	65 247	162 232
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	65 247	162 232
Emprunts et dettes financières diverses	178	51 455
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	62 535	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 598 270	295 096
<i>Personnel</i>	78 778	20 626
<i>Organismes sociaux</i>	128 500	100 391
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		1 305
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	11 421	12 904
Dettes fiscales et sociales	218 699	135 226
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	188 685	183 520
Autres dettes		385
Produits constatés d'avance	7 329	4 338
TOTAL DETTES	2 140 943	832 253
Ecart de conversion - Passif		24
TOTAL PASSIF	24 788 242	3 179 793

COMPTE DE RESULTAT

NOVACYT

Etats de synthèse au 31/12/2014

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%
PRODUITS				
Ventes de marchandises	182 386	18,12	380 228	32,95
Production vendue	823 960	81,88	773 753	67,05
Production stockée			-3 564	-0,31
Subventions d'exploitation	2 242	0,22	44 722	3,88
Autres produits	43 205	4,29	6 472	0,56
Total	<u>1 051 793</u>	<u>104,52</u>	<u>1 201 611</u>	<u>104,13</u>
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	144 693	14,38	310 089	26,87
Variation de stock (m/ses)	4 225	0,42	10 890	0,94
Achats de m.p & aut.approv.	439 972	43,72	239 958	20,79
Variation de stock (m.p.)	-28 807	-2,86	773	0,07
Autres achats & charges externes	1 134 016	112,69	824 808	71,48
Total	<u>1 694 100</u>	<u>168,34</u>	<u>1 386 519</u>	<u>120,15</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	-642 307	-63,83	-184 908	-16,02
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	24 768	2,46	23 832	2,07
Salaires et Traitements	640 880	63,68	635 569	55,08
Charges sociales	270 424	26,87	232 118	20,11
Amortissements et provisions	161 762	16,07	206 086	17,86
Autres charges	557	0,06	244	0,02
Total	<u>1 098 391</u>	<u>109,15</u>	<u>1 097 851</u>	<u>95,14</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 740 699	-172,97	-1 282 759	-111,16
Produits financiers	2 013	0,20	136 995	11,87
Charges financières	127 927	12,71	137 674	11,93
Résultat financier	<u>-125 914</u>	<u>-12,51</u>	<u>-680</u>	<u>-0,06</u>
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	-1 866 613	-185,48	-1 283 438	-111,22
Produits exceptionnels	31 536	3,13	425 540	36,88
Charges exceptionnelles	100 331	9,97	367 291	31,83
Résultat exceptionnel	<u>-68 795</u>	<u>-6,84</u>	<u>58 249</u>	<u>5,05</u>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-170 203	-16,91	-231 867	-20,09
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 765 205	-175,41	-993 322	-86,08

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Les exercices 2013 et 2014 ont une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2014 dégagent une perte de 1 765 205 €. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28 avril 2015.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros.

EVENEMENTS MARQUANTS

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

L'exercice 2014 est marqué par l'approbation de l'opération d'apport de 100% des titres Lab21 Ltd à Novacyt qui fut constatée le 13 juin 2014. Nous vous rappelons que Lab21 Ltd, société de droit anglais basée à Cambridge, est considérée comme un spécialiste global de la médecine personnalisée et du diagnostic clinique.

Ce rapprochement permet de créer un nouvel ensemble à la pointe du secteur du diagnostic avec un portefeuille diversifié de tests de dépistage du cancer et des maladies infectieuses et des services de suivi des patients.

- Augmentations de capital :

Quatre augmentations de capital ont eu lieu au cours de l'exercice 2014.

Tout d'abord, une première augmentation de capital d'un montant nominal de 168 203,93 € a été décidée lors de l'assemblée générale mixte du 13 juin 2014, pour une augmentation de capital de 18 846 754,90 €, prime d'émission incluse, par l'émission de 2 523 059 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15^{ème} d'euro au prix de 7,47 € par action, prime d'émission incluse, entièrement libérées lors de la souscription en rémunération des actions détenues par les actionnaires de Lab21.

Une deuxième augmentation de capital d'un montant nominal de 2 787,20 €, a été décidée le 17 juin 2014 se traduisant par l'émission de 41 808 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15^{ème} d'euro au prix de 7,40 € par action (prime d'émission incluse). Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 309 K€.

Une troisième augmentation de capital d'un montant nominal de 41 016,93 €, en date du 4 décembre 2014, est intervenue par émission de 615 254 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15^{ème} d'euro par action au prix moyen de 4,15 € entièrement libérées lors de la souscription. Le montant de cette augmentation de capital (prime incluse) est de 2 571 K€.

Une quatrième augmentation de capital d'un montant nominal de 8 583,40 € a eu lieu en date de 5 décembre 2014 par émission de 128 751 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1/15^{ème} d'euro au prix de souscription de 4,00 € par action (prime d'émission incluse), entièrement libérées lors de la souscription par compensation de créances pour un montant global de 515 K€.

- Autres événements marquants :

Prise de contrôle à 100% de la société de droit anglais Lab21 Ltd, basée à Cambridge au Royaume-Uni, approuvé par assemblée générale du 13 juin 2014 par voie d'apport, pour un montant de 18 846 746 €, augmenté des frais d'acquisition des titres de 1 226 815 €, soit un coût total de 20 073 561 €.

La société a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'administration fiscale, portant sur les années 2011 à 2012. Le montant du redressement signifié en mars 2014 porte uniquement sur les crédits d'impôt recherche de ces deux exercices, pour un montant cumulé de 21 K€.

- Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2014 a été comptabilisé sur la ligne impôts sur les bénéfices du compte de résultat pour un montant de 191 K€. La société n'a pas encore perçu le règlement de ce crédit d'impôt en 2015.

- Brevets :

Un contrat de cession de six brevets au profit de la Société Novacyt a été signé le 27 avril 2012 avec la Société MACLIP, détenue par M. Eric PELTIER, Président Directeur Général de Novacyt. En contrepartie de la cession de ces six brevets. Ce contrat prévoit le règlement à MACLIP pour un montant de 360 000 € HT en deux temps :

- 120 000 € HT le jour de la signature du contrat de cession (en date du 18 juillet 2012, la Société MACLIP a accepté d'accorder à Novacyt sur ce montant un crédit-vendeur qui ne produira pas d'intérêt avec échéance au 31 décembre 2012),
- et 240 000 € HT au plus tard le 26 avril 2014.

Par acte du 26 avril 2014, un avenant a été conclu entre les parties : la Société Maclip après avoir constaté que le règlement de 120 000 € que la Société Novacyt devait lui remettre au 31 décembre 2012, n'est finalement pas intervenu, a accepté expressément de proroger le délai de paiement accordé dans le cadre dudit crédit-vendeur au 30 juin 2014. Par ailleurs les Sociétés Maclip et Novacyt ont décidé dans cet avenant de modifier le second alinéa de l'article 5.1 de la convention de cession du 27 avril 2012 comme suit :

« La somme de 240 000 € sera, par ailleurs, versée au Cédant au plus tard le 30 juin 2014, faute de quoi la présente convention sera résolue de plein droit, ce qui impliquera la régularisation d'un accord de Licence exclusive selon les modalités convenues dans la Licence en cours à ce jour. »

Par acte du 27 juin 2014, un second avenant est conclu entre les parties afin de permettre à Novacyt de régler les sommes restant dues à cette date, soit 180 560 euros TTC au plus tard le 30 juin 2014. Cet avenant prévoit de décompter un intérêt de 3% net annuel sur la somme restant due à compter du 1^{er} juillet 2014.

La cession est assortie d'une clause de complément de prix équivalent à 5% des ventes nettes que réalisera Novacyt jusqu'au jour de l'expiration ou l'invalidation du dernier des brevets cédés sur la commercialisation des produits fabriqués en application du brevet n° 04 12710 du 30 novembre 2004, soit au plus tard jusqu'au 30 novembre 2024 ; ce complément de prix ne trouvera à s'appliquer qu'à compter du moment où les sommes exigibles excéderont 360 000 €.

Par acte du 30 octobre 2014, un troisième avenant a été conclu entre les parties afin de permettre à Novacyt de régler les sommes restant dues à cette date au plus tard le 31 décembre 2014. Les autres mentions de l'avenant N°2 (en particulier, l'application d'un taux d'intérêt de 3 % net annuel est maintenue). Par acte du 31 décembre 2014, un quatrième avenant a été conclu entre les parties afin de permettre à Novacyt de régler les sommes restant dues à cette date au plus tard le 30 juin 2015.

Courant 2014, les parties se sont entendues de sorte à repousser au 30 juin 2015, le règlement de sommes restantes dues avec deux paiements partiels, respectivement de 20 000 € en janvier 2015 et 30 000 € en avril 2015. La dette s'élève à 180 K€ au 31 décembre 2014 (hors intérêts courus de 8 K€).

- Projet de développement d'un module de lecture automatisée de frottis par tri nucléaire à des fins de diagnostic cytologique :

Novacyt est une société de diagnostic dans le domaine de la cytologie et plus particulièrement du dépistage du cancer du col de l'utérus. Dès sa création, le projet de l'entreprise était de développer une solution entièrement automatisée de cytologie de nouvelle génération. Cette solution devait être essentiellement représentée par une gamme d'automates techniques qui préparent les échantillons cellulaires pour déposer les cellules sur une lame d'analyse, complétée par une gamme d'automates d'aide au diagnostic cytologique, destinée à aider dans la détection des cellules anormales le médecin qui analyse les lames d'étalement cellulaire.

Ces automates doivent intégrer un module software spécifiquement dédié, de navigation et de classification cellulaire (tri nucléaire), afin de permettre une aide au diagnostic cytologique. Ce module software est au cœur du savoir-faire et de la stratégie de Novacyt. Ce projet est développé

par la société pour faire face aux concurrents qui proposent ce type de solution d'aide à la lecture et permet à la société de se positionner sur le marché de la cytologie numérique.

- Aide à l'innovation Oséo

Afin de financer le projet décrit ci-avant, Novacyt a présenté un dossier de demande d'avance remboursable auprès d'Oséo. Le dossier a été déposé en janvier 2008 et accepté en juin 2008.

Le programme concerné par cette avance est le développement d'un scanner grand champs à haute cadence (au moins 200 lames par jour) intégrant un module software spécifiquement dédié, de navigation et de classification cellulaire (tri nucléaire), afin de permettre une aide au diagnostic cytologique. Novacyt a perçu un montant cumulé de 508 215 € au titre de ce programme.

En août 2011, la Société a constaté et informé Oséo de la fin de ce programme. Le constat de fin de programme était lié aux retards de la commercialisation initialement prévue en 2011, délai contractuellement prévu avec Oséo. Le constat de fin de programme faisait suite à l'impossibilité de numériser correctement les lames et donc d'en réaliser l'analyse avec le logiciel développé par Novacyt. Cette impossibilité était liée aux capacités de gestion automatique du focus des scanners disponibles sur le marché à cette date, le software développé fonctionnant sur des lames correctement numérisées.

Par courrier en date du 5 juillet 2012, la Société a informé Oséo qu'elle avait identifié et contacté deux sociétés (l'une canadienne et l'autre française) qui peuvent fournir un service adéquat dans la gestion par le scanner du focus des étalements de cytologie. En avril 2012, Novacyt a commencé à tester les étalements cellulaires réalisés par ses automates avec le système de scanner de l'une de ces deux sociétés. Les résultats se sont avérés prometteurs et permettaient d'envisager de commercialiser selon le calendrier prévu la solution d'aide au diagnostic cytologique de Novacyt.

L'évolution en 2013 des négociations pour la commercialisation de la solution d'aide au diagnostic cytologique a conduit à repousser en 2015 l'échéance de commercialisation. Dans ce contexte, il a été décidé de procéder à une dépréciation des immobilisations en cours pour un montant de 337 291 euros. Ceci ne remet néanmoins pas en question les perspectives de développement du projet. Notons que sur 2014, une dotation complémentaire a été constatée pour 11 K€ sur les immobilisations en cours.

La société a reçu, en date du 11 décembre 2013, un accord d'Oséo pour procéder à un abandon de créance d'un montant de 318 214 euros, ramenant la dette envers Oséo à 50 000 euros à cette date. 30 000 euros ont été remboursés le 31 décembre 2013.

Le 1^{er} avril 2014, la société a remboursé les 20 000 euros restants, soldant ainsi cette aide à l'innovation.

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité du règlement ANC N° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes de l'exercice 2014 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, les prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois font apparaître une situation de trésorerie positive. Elles tiennent notamment compte des éléments suivants :

- La trésorerie disponible au 31 décembre 2014 s'élève à 1 392 K€.
- Augmentation de capital réalisée le 13 avril 2015 à hauteur de 2 210 K€
- Hypothèse de réalisation d'une augmentation de capital ou d'un financement équivalent de 2 500 K€ entre juin et septembre 2015
- Hypothèse de non remboursement anticipé des emprunts bancaires souscrits par la filiale Lab21 au Royaume-Uni, ces emprunts étant assortis de clauses de covenants.

Si ces hypothèses venaient à ne pas se réaliser, il en résulterait une incertitude sur le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes dans la mesure où la société pourrait en conséquence ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Le principe de continuité d'exploitation retenu dans le cadre de l'arrêté au 31 décembre 2014 pourrait alors se révéler inapproprié.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux exercices précédents.

Informations générales complémentaires :

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement de ces états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs incorporels, corporels, financiers, les créances clients et le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

2. Principes comptables appliqués

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets créés en interne. Ces derniers ont été comptabilisés selon les règles suivantes :

- phase de recherche : charges d'exploitation,
- phase de développement (y compris frais de dépôt) : la société a opté pour la méthode préférentielle, c'est à dire leur comptabilisation à l'actif du bilan dans la mesure où ces brevets constituent une source régulière de profits et sont dotés d'une pérennité suffisante.

Chaque brevet a été comptabilisé pour sa valeur correspondant aux coûts engagés au cours de la période de développement. Ces coûts comprennent les honoraires du cabinet de Conseils en Propriété Industrielle.

Le fait générateur de l'amortissement est la date de mise en service, c'est à dire à la date de dépôt du brevet. Ces brevets sont amortis sur 20 ans, selon le mode linéaire. Toutefois, les coûts engagés postérieurement au dépôt du brevet sont amortis sur la durée restant à courir jusqu'à la fin de la protection juridique du brevet auxquels ils se rattachent.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et outillage industriels.....	L 3 et 6 ans
- Installations générales, aménagements	L 5 ans
- Matériel de transport.....	L 5 ans
- Matériel de bureau	L 3 ans
- Matériel informatique	L 2 et 3 ans

2.3. Immobilisations en cours

En application de la méthode préférentielle, NOVACYT a décidé de porter à l'actif les dépenses de développement, sous réserve que celles-ci répondent aux critères suivants :

- Le projet en cause est nettement individualisé,
- Les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale du projet sont sérieuses,
- Les coûts du projet sont distinctement établis.

Les immobilisations en cours ne seront amorties qu'à l'achèvement du programme et de leur mise en service. Les autres dépenses de recherche et de développement, ne répondant pas aux critères annoncés ci-dessus, ont été comptabilisées directement en charges.

2.4. Immobilisations financières

Elles sont constituées des titres de participation Lab21, de dépôts de garantie versés et des actions propres détenues à fin de régularisation du cours de bourse, dans le cadre du contrat de liquidité.

Concernant les titres de participation, la valeur brute est constituée par le coût d'achat, frais accessoires inclus. Les frais liés à l'acquisition des titres de participation sont incorporés au prix de revient des titres. Une provision pour dépréciation des titres est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

La valeur d'inventaire des titres de participation pour lesquels il n'existe pas de valeur de référence récente s'apprécie principalement sur la base des perspectives de rentabilité future reposant sur les prévisions de flux nets de trésorerie actualisés. La valeur d'inventaire des titres a été déterminée en utilisant les projections de flux de trésorerie (free cash flow) établies à partir d'estimations et plans à

moyen terme. Les prévisions sont fondées sur des plans d'actions commerciaux par entité. Au-delà de ces plans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital (CMPC) de la société. Cette analyse peut être complétée par une évaluation externe si nécessaire.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.5. Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La

valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nets des coûts de sortie.

2.6. Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.7. Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.8. Autres créances

Les autres créances comprennent principalement, les créances envers l'Etat – Impôt sur les bénéfices, la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

2.9. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement est constitué du prix d'achat.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de négociation pour les titres non cotés, et en fonction du cours de bourse pour les titres cotés.

2.10. Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes "écarts de conversion" actifs et passifs. Les écarts de conversion – Actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.11. Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

2.12. Indemnités de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

2.13. Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

2.14. Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Echéance des dettes à la clôture » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 11.

2.15. Résultat courant - Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments habituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,

- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

2.16. Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.17. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de machines (automates...) auprès de distributeurs ou partenaires industriels ou commercialisées directement auprès des laboratoires ou des centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des machines chez le distributeur ou le client final en cas de ventes directes.

Le chiffre d'affaires « production vendue » correspond à l'activité de distribution de consommables tels que flacons....

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en « avances et acomptes clients ».

2.18. Crédit d'impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt à ce titre.

Ce crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés demande le remboursement du crédit d'impôt recherche.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

3. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

3.1. Valeur brute des immobilisations

Au 31 décembre 2014

IMMOBILISATIONS	Valeur initiale	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur finale
Concessions, brevets et droits assimilés	1 278 986	133 736		1 412 722
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 050			3 050
TOTAL 1	1 282 036	133 736	0	1 415 772
Installations techniques, matériels et outillages	630 762	208 848	9 080	830 530
Installations générales, agencements	31 924			31 924
Matériel de transport	103 502	26 900	25 000	105 402
Matériel de bureau et informatique	29 129			29 129
Immobilisations corporelles en cours	337 292	89 748		427 040
TOTAL 2	1 132 609	325 496	34 080	1 424 025
Autres participations		20 073 561		20 073 561
Autres immobilisations financières	69 138	50 727	6 622	113 243
TOTAL 3	69 138	20 124 288	6 622	20 186 804
TOTAL GENERAL (1+2+3)	2 483 783	20 583 520	40 702	23 026 601

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement les moules pour flacons (220 000 €), les moules pour bouchons (103 000 €) et les moules pour chambre de décantation (107 000 €) ainsi que le coût du développement des automates et de l'outillage industriel (400 529 €).

En 2012, la société a mis en place un contrat de liquidité suite à l'introduction en bourse de la société, dans le cadre duquel 50 000 euros ont été affectés au compte de liquidité sur un montant total autorisé de 75 000 euros. Au 31 décembre 2014, le contrat de liquidité présente 14 554 titres Novacyt ainsi qu'un solde en numéraire de 17 392,61 euros.

Les titres de participation sont constitués par les titres de la société de droit anglais Lab21, située à Cambridge, Royaume Uni, soit un montant de 20 073 561 €, frais d'acquisition compris.

3.2 Etat des amortissements

Ce tableau exclut le montant des dépréciations sur immobilisations en cours.

Au 31 décembre 2014

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissement initial	Augmentation	Diminution / Cession	Amortissement final
Concessions, brevets et droits assimilés	228 254	100 808		329 062
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 050			3 050
TOTAL 1	231 404	100 808	0	332 112
Installations techniques, matériels et outillages	589 722	29 722	718	618 726
Installations générales, agencements	3 554	2 138		5 692
Matériel de transport	30 547	20 901	5 527	45 921
Matériel de bureau et informatique	16 021	8 193		24 214
TOTAL 2	639 843	60 954	6 245	694 552
TOTAL GENERAL (1+2)	871 147	161 762	6 245	1 026 664

4. Stocks

Stocks	31/12/2014	31/12/2013
Flacons et emballages	39 305	10 498
Stainer Slide	2 804	
Automates	190 175	193 509
Plateaux	22 832	25 023
Divers	17 047	18 551
Total	272 163	247 581

5. Etat des provisions

Au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014	Montant début exercice	Augmentation dotation	Diminution Montants utilisés	Diminution Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Provision pour risques et charges					
Provision pour litiges	30 000	66 000			96 000
Sous total	30 000	66 000	0	0	96 000
Provision pour dépréciation					
Sur actions propres	0	15 968			15 968
Sur comptes clients	35 000		35 000		0
Sur les immobilisations en cours	337 291	11 048			348 339
Sous total	372 291	27 016	35 000	0	364 307
Total	402 291	93 016	35 000	0	460 307

L'évolution des négociations pour la commercialisation de la solution d'aide au diagnostic cytologique a conduit à repousser en 2015 l'échéance de commercialisation. Dans ce contexte, il a été décidé de maintenir en 2014, la dépréciation des immobilisations en cours pour un montant de 337 291 euros et de constater une dotation complémentaire sur 2014 de 11 K€. Ceci ne remet néanmoins pas en question les perspectives de développement du projet.

Les dotations de l'exercice 2014 sont constatées comme suit :

- 77 K€ en résultat d'exploitation (dont 66 K€ au titre d'un litige prud'homal et 11 K€ au titre de la dépréciation des immobilisations en cours) ;
- 16 K€ au titre de la dépréciation des actions propres (constatées en immobilisations financières).

La reprise sur provision pour dépréciation des créances clients pour 35 K€ a été constatée via le résultat d'exploitation.

5.1. Provision pour litiges

Cette provision a été constituée en 2013 à hauteur de 30 000 euros, et complétée en 2014 à hauteur de 66 000 euros, dans le cadre de deux litiges prud'homaux, soit un montant global de 96 000 euros.

6. Etat des échéances des créances

Au 31 décembre 2014

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	113 243	102 928	10 315
De l'actif circulant			
Créances Clients	210 025	210 025	
Avances Fournisseurs	3 736	3 736	
Personnel et comptes rattachés	700	700	
Impôt sur les bénéfices	197 045	197 045	
Taxe sur la valeur ajoutée	327 749	327 749	
Comptes courants Lab21	725 527	725 527	
Autres créances	416	416	
Charges constatées d'avance	22 891	22 891	
Total	1 601 332	1 591 017	10 315

Les créances d'impôt sur les bénéfices correspondent principalement au Crédit d'impôt recherche acquis par la société. En l'absence de résultat imposable et du fait du statut de « Jeune Entreprise Innovante » de la société, cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation.

7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché est précisée ci-après ainsi que de parts sociales de la Banque Populaire pour 100 € et d'un compte à terme.

	31/12/2014	31/12/2013
Valeur vénale VMP	10 609 €	10 596 €
Compte à terme BP	0 €	150 000 €

8. Compte de régularisation – Actif

8-1 Détail des produits à recevoir

Autres créances	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs : avoir à recevoir	3 736 €	3 544 €

8-2 Charges constatées d'avance

	31/12/2014	31/12/2013
Charges constatées d'avance	22 891 €	25 091 €

Les charges constatées d'avance ne concernent que des charges d'exploitation.

9. Capitaux propres

9-1 Variation des capitaux propres sur les exercices 2013 et 2014

	Capital	Prime d'apport et d'émission	Report à nouveau	Résultat	Total
31/12/2012	180 497	4 749 690	-2 735 713	-556 247	1 638 227
Affectation du résultat 2012			-556 247	556 247	0
Augmentation de capital du 10/05/2014	5 240	631 452			636 692
Augmentation de capital du 14/06/2014	5 445	656 106			661 551
Augmentation de capital du 31/12/2014	6 274	756 033			762 307
Affectation des honoraires concernant l'augmentation de capital		-387 939			-387 939
Résultat au 31/12/2013				- 993 322	-993 322
31/12/2013	197 456	6 405 342	-3 291 960	-993 322	2 317 516
Affectation du résultat 2013			-993 322	993 322	0
Augmentation de capital du 13/06/2014	168 204	18 678 551			18 846 755
Augmentation de capital du 17/06/2014	2 787	306 592			309 379
Augmentation de capital de décembre 2014	8 583	506 421			515 004
Augmentation de capital de décembre 2014	41 017	2 530 358			2 571 375
Affectation des honoraires concernant les augmentations de capital		-243 525			-243 525
Résultat au 31/12/2014				-1 765 205	-1 765 205
31/12/2014	418 047	28 183 739	-4 285 282	-1 765 205	22 551 299

Les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur le montant des primes d'émission et d'apport afférentes à ces augmentations.

9-2 Composition du capital social

Le capital social s'élève à 418 048,18 € divisé en 6 270 723 actions. Pour les différentes augmentations de capital intervenues sur 2014, se référer au paragraphe sur les faits caractéristiques de l'exercice.

10. Emprunts auprès des établissements de crédits et autres dettes financières

Ce poste est composé des emprunts souscrits auprès des organismes bancaires et auprès d'Oséo Financement. Il comprend également une avance remboursable d'Oséo Innovation et des comptes courants des associés. Leurs variations au cours des exercices s'analysent ainsi :

Au 31 décembre 2014	31/12/2013	Souscription	Remboursement	Abandon de créance	31/12/2014
Emprunts bancaires	103 047	15 000	75 300		42 747
Emprunts Oséo	59 185		36 685		22 500
Oséo Aide à l'innovation	20 000		20 000		0
Coface Garantie Prospection	31 093		19 557	11 536	0
Intérêts courus bancaires	362	178	362		178
Comptes courants associés		62 535			62 535
Total	213 687	77 713	151 904	11 536	127 960

Le compte Oséo Aide à l'innovation est une avance remboursable liée au programme détaillé au paragraphe « Evènements marquants – Comptes annuels au 31 décembre 2014 ».

En date du 11 décembre 2013, Oséo a procédé à un abandon de créance pour un montant de 318 214,83 €, ramenant la dette envers Oséo à 50 000 euros à cette date puis à 20 000 euros au 31 décembre 2013, totalement remboursé en 2014.

11. Echéance des dettes à la clôture

11.1. Etat des échéances

Au 31 décembre 2014

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires et Oséo, intérêts courus	65 425	47 710	17 715	
Comptes courants associés	62 535	62 535		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 598 270	1 598 270		
Fournisseurs d'immobilisations	188 685	188 685		
Personnel	78 778	78 778		
Organismes sociaux	128 500	128 500		
Autres dettes fiscales et sociales	11 421	11 421		
Total	2 133 614	2 115 899	17 715	0

11.2. Détail de la ventilation des emprunts et dettes financières

Au 31 décembre 2014

Récapitulatif des emprunts									
	31/12/2014	< 1 an		1 an < x < 5 ans		> 5 ans		Total	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunt obligataire	0								
Total emprunt OSEO :	22 500	22 500	1 200	0	0	0	0	22 500	1 200
Total emprunts bancaires :	42 747	25 032	1 220	17 715	363	0	0	42 747	1 584
Intérêts courus sur emprunts	178	178						178	
Total emprunts (banque + OSEO)	65 425	47 710	2 420	17 715	363	0	0	65 425	2 784
Aide à l'innovation Oséo 600 000 €	0							0	
Autres dettes financières	0							0	
Total dettes financières diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes courants associés	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Les contrats d'emprunts souscrits par la société ne prévoient pas de clause de covenants.

12. Compte de régularisation – Passif

Détail des charges à payer :

Détail des charges à payer	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts et Dettes financières		
Intérêts courus sur emprunts	178	362
Intérêts courus sur comptes courants Associés	0	0
Total	178	362
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	473 727	65 337
Total	473 727	65 337
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	20 180	11 305
Charges sociales sur congés payés	8 270	4 180
Etat - autres charges à payer	11 421	12 904
Total	39 871	28 389
Total général	513 776	94 088

13. Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs au Crédit d'Impôt Recherche (CIR). En 2014, il s'élève à 191 K€.

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 8 522 057 € au 31 décembre 2014. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

14. Relations avec les parties liées

14-1 Les rémunérations présentées ci-après ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés (en euros) :

	2014	2013
Rémunérations brutes des dirigeants	228 452	243 820
Intérêts versés à Maclip	8 125	0
Honoraires versés à Strategiquial	1 134	3 076
Intérêts sur comptes courants	87 525	0
Total	325 236	246 896

La rémunération brute des dirigeants correspond à la rémunération des dirigeants prise en charge par la société Novacyt.

L'acquisition de 6 brevets auprès de la société Maclip a été réalisée pour un prix global de 360 000 € HT (soit 430 560 € TTC), le 27 avril 2012. Le solde restant à payer au 31 décembre 2014 est de 188 685 € (dont 8 125 euros d'intérêts courus).

Les intérêts versés à la société Maclip, détenue par Monsieur Eric Peltier, Chief Innovation Officer de Novacyt, correspondent aux sommes versées dans le cadre de cette acquisition.

Les honoraires facturés par la société Strategiquial sont comptabilisés en charges pour 1 134 € au titre de l'exercice 2014. Cette société, contrôlée et dirigée par Monsieur Fouad Tarabah, a été immatriculée au Registre du commerce le 6 janvier 2012. Monsieur Fouad Tarabah est administrateur de Novacyt depuis le 29 mai 2012.

Les intérêts sur compte courant correspondent aux intérêts sur des « bonds » qui ont été utilisés dans le cadre de souscription à l'augmentation de capital par compensation de créances.

14-2 Etat des dettes avec les parties liées au 31 décembre 2014 (en euros):

	31/12/2014	31/12/2013
Rémunérations des dirigeants	0	0
Fournisseur Maclip	188 685	180 560
Comptes courants	62 535	0
Total	251 220	180 560

15. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation tient compte de la division de la valeur nominale des actions de la société par 15 décidée par l'assemblée générale du 28 juin 2012, pour toutes les périodes présentées.

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat de l'exercice	(1 765 205)	(993 322)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	4 442 372	2 802 822
Résultat de base par action (€/action)	(0,40)	(0,35)

La société ne calcule pas de résultat dilué en présence de pertes. Il n'existe pas d'instruments potentiellement dilutifs à la clôture de l'exercice.

16. Effectif moyen

L'effectif moyen est de 9 au 31 décembre 2014 et 2013.

17. Ventilation du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2014

CHIFFRE D'AFFAIRES	France	Union Européenne	Autres pays	Total
Machines	27 365	14 165	141 368	182 898
Consommables	481 250	198 646	113 783	793 679
Divers	17 508	8 194	4 067	29 769
TOTAL	526 123	221 005	259 218	1 006 346

18. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé comme suit :

- Les produits exceptionnels comprennent le prix de vente du matériel de transport pour 20 000 € et l'abandon de créance Coface de 11 536 € ;
- Les charges exceptionnelles incluent une provision de 66 000 € pour un litige prud'homal, 23 283 € pour la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés et la dépréciation d'immobilisations en cours pour un montant de 11 048 euros.

19. Gestion et évaluation des risques financiers

Novacyt peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, NOVACYT met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de NOVACYT est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. NOVACYT n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

- Risque de liquidité :

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, et ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherches ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient la contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ;
- accorder des licences ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins favorables pour elle que ceux qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

- Risque de taux d'intérêt :

Novacyt n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires à court terme et d'un compte à terme où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

- Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Novacyt fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

- Risque clients :

L'exposition sur le crédit accordé aux clients (créances non réglées) reste faible car la clientèle de Novacyt est constituée de distributeurs et de cliniques et établissements hospitaliers pour lesquels le service clients de la société vérifie la solvabilité avant toute expédition de machines. A l'exception d'un risque peu significatif sur un client et provisionné à hauteur du risque estimé du non recouvrement, intervenu en 2012, Novacyt n'a jamais eu de créances douteuses depuis sa création.

- Risques liés aux variations de taux de change

L'exposition de la Société aux variations de taux de change est faible dans la mesure où l'ensemble de ses transactions s'effectuent en euros sauf les achats auprès de SIAS qui s'effectuent en Francs Suisse. Grâce au partenariat développé avec SIAS, les effets négatifs du taux de change ont été largement effacés. En effet, depuis le début du partenariat avec SIAS, l'Euro a perdu environ 25%.

SIAS a accordé à NOVACYT des réductions ramenant la hausse à seulement 10%. Les effets négatifs du taux de change ont donc été partiellement effacés et pourront continuer à l'être dans le futur. La Société n'a donc pas mis en place de couverture.

20. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du cabinet Deloitte pour l'exercice 2014 s'élèvent à un total de 75 000 € HT.

21. Engagements donnés

21.1. Indemnité de départ à la retraite

Methodologie de calcul :

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Novacyt en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2014. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans la rubrique « engagements hors bilan ».

Ce montant est déterminé à la date de clôture de l'exercice à l'aide de table de mortalité en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Les montants de la provision pour indemnité de départ à la retraite sont quasi nuls tant au 31 décembre 2014 que pour l'exercice précédent.

21.2. Droit Individuel à la Formation (DIF)

La législation française alloue au titre du DIF, pour les personnels ayant signé un contrat à durée indéterminée, vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les droits accumulés mais non consommés sont d'environ :

- 575 heures au 31 décembre 2014
- 495 heures au 31 décembre 2013
- 435 heures au 31 décembre 2012

22. Evènements postérieurs à la clôture

Le 13 avril 2015, le groupe a annoncé une augmentation de capital d'un montant de 2 210 K€.

